

Recylcez vos déchets alimentaires même sans compost à la maison, c'est possible !

Le SIETOM77 installe des points d'apport volontaire pour les déchets alimentaires dès la mi-octobre 2026.

Ces bornes permettent à chacun de réduire son impact environnemental en donnant une seconde vie à ces déchets.

Sont acceptés : les préparations et restes de repas ainsi que les produits alimentaires périmés ou abîmés, apportés en vrac ou en sacs kraft.

Ne sont pas acceptés : les emballages et végétaux du jardin.

Retrouvez le point d'apport volonatire le plus proche de chez vous en cliquant ici. [1]

URL de la source (modifié le 14/10/2026 - 14:26): https://www.pontault-combault.fr/ma-ville/environnement/dechets/dechets-alimentaires

Liens
[1] https://sietom77.com/biodechets/